



D.2019.07.03.7.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Juillet 2019

7 – PROJETS TERRITORIALISES**7.3 – Doublement de la Capacité Ligne A - Station Jean Jaurès : Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n°52M 2018 13435 M « Ligne de contrôle A-B » conclu avec l'entreprise CONDUENT**

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel		X (M. Briand jusqu'au point 9.4)	X (a/c du point 10)
BRIAND Sacha	X	X (M.Chollet a/c du point 10)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X (du point 1.1 au point 4.12 et du point 9.1 au point 9.4)	X (M.Grass a/c du point 5.1 jusqu'au point 8.9 et a/c du point 10)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X	X (M. André a/c du point 1)	
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190708-20190703-7-3D-
DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC), a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération D.2018.02.07.10.1 du 28 mars 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer le marché n° 52M 2018 13435 M avec l'entreprise CONDUENT concernant la réalisation des travaux de ligne de contrôle au niveau « salle d'échanges ligne A – ligne B » relatifs à la réalisation des aménagements de la station Jean Jaurès de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et à améliorer la gestion des flux de transit entre les lignes A.

Le marché n° 52M 2018 13435 M, d'un montant initial de 318 243,72 € HT, a été notifié le 9 avril 2018 pour une durée de 18 mois.

L'avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

I - la prestation supplémentaire liée à la réalisation de nuit du remplacement du coffre d'extrémité donnant lieu à la fixation d'un prix nouveau définitif conformément à l'article 14 du CCAG Travaux ;

II - les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires et au Détail Estimatif du marché à la suite de l'intégration de cette prestation supplémentaire.

Le prix unitaire forfaitaire nouveau n° 1.5 est intégré au Bordereau des Prix Unitaires du marché.

L'ajustement de l'ensemble des quantités du Détail Estimatif, intégrant celle relative aux prix nouveau, conduit à un nouveau montant global du Détail Estimatif de 37 969,72 € HT, soit une diminution de 14 817,00 € HT.

L'incidence financière du présent avenant est de - 14 817,00 € HT.

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève selon le nouveau Détail Estimatif à :

Montant du marché initial :	318 243,72 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	- 14 817,00 € HT
<u>Montant Total du marché (DPF + DE) :</u>	303 426,72 € HT

Au regard du montant initial du marché de 318 243,72 € HT, le montant de l'avenant n°1 de - 14 817,00 € HT, représente une diminution de 4,66 % par rapport au montant initial du marché n° 52M 2017 13435 M précité.

Il est proposé au Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 52M 2017 13435 M et d'en autoriser la signature.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190708-20190703-7-3D- DE Date de télétransmission : 08/07/2019 Date de réception préfecture : 08/07/2019
--

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° 52M 2018 13435 M conclu avec l'entreprise CONDUEMENT pour un montant de -14 817,00 € HT.

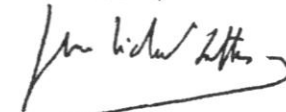
ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

STATION JEAN JAURES

LOT N° 5 BIS : LIGNE DE CONTRÔLE A-B

AVENANT N° 1

MARCHE N° 52M 2018 13435 M

JUIN 2019

Titulaire : CONDUENT



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21 boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190708-20190703-7-3D- DE Date de télétransmission : 08/07/2019 Date de réception préfecture : 08/07/2019
--

PREAMBULE

Par délibération D.2017.10.04.6.6 du 04 octobre 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché n° 52M 2018 13435 M avec l'entreprise CONDUENT concernant la réalisation des travaux de ligne de contrôle au niveau « salle d'échanges ligne A – ligne B » relatifs à la réalisation des aménagements de la station Jean Jaurès de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et à améliorer la gestion des flux de transit entre les lignes A et B.

Le marché n° 52M 2018 13435 M, d'un montant initial de 318 243,72 € HT, a été notifié le 09 avril 2018 pour une durée de 18 mois.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

- la prestation supplémentaire suivante donnant lieu à la fixation d'un prix nouveau définitif conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :
 - PN BU 1.5 : plus-value liée à la réalisation de nuit du remplacement du coffre d'extrémité :
le forfait : 8 039,00 € HT
- les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires et au Détail Estimatif du marché à la suite de l'intégration de cette prestation supplémentaire.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT N° 1

Le prix des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire reste inchangé à 265 457,00 € HT.

L'évaluation des prestations, telle qu'elle résulte du Détail estimatif et du Bordereau de Prix est modifiée comme suit :

Montant initial du Détail Estimatif :	52 786,72€ HT
Diminution apportée par l'avenant n° 1 :	- 14 817,00 € HT
<u>Nouveau montant du Détail Estimatif :</u>	<u>37 969,72 € HT</u>

Le montant total du marché (DPF + DE) est ainsi porté à :

Montant du marché initial :	318 243,72 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	- 14 817,00 € HT
<u>Montant Total du marché :</u>	<u>303 426,72 € HT</u>

Le montant total du marché est porté de 318 243,72 € HT à 303 426,72 € HT.

ARTICLE 3 - MODIFICATIONS APORTEES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le Bordereau de Prix Unitaires initial complété fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

ARTICLE 4 - MODIFICATIONS APORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le Détail Estimatif initial complété fait l'objet de l'annexe 2 au présent avenant.

ARTICLE 5 - RENONCIATION

Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190708-20190703-7-3D- DE Date de télétransmission : 08/07/2019 Date de réception préfecture : 08/07/2019
--

ARTICLE 6 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire

Le Représentant du Maître d'Ouvrage

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190708-20190703-7-3D- DE Date de télétransmission : 08/07/2019 Date de réception préfecture : 08/07/2019
--



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

STATION JEAN JAURES

LOT N° 5 BIS : Ligne de contrôle A/B

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

JUILLET 2019

MARCHE n°52M 2018 13435 M

AVENANT N° 1



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21, boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190708-20190703-7-3D-
DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

SOMMAIRE

1	GENERALITES	3
2	OUVRAGES FAISANT L'OBJET DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	3
3	MATERIEL DE CHANTIER.....	3
4	SUJETIONS PARTICULIERES.....	3

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190708-20190703-7-3D-
DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

1 GENERALITES

L'ensemble des prix définis ci-après inclut les prestations nécessaires à la réalisation des travaux décrits dans le présent marché, suivant les prescriptions techniques du CCTP et les règles de l'art.

Toutes les sujétions de main-d'œuvre, de fourniture, d'exécution (locations de matériels, dépréciations d'utilisations, combustibles, transformations, etc.), d'études, de contrôles (suivant le mode opératoire défini dans le CCTP) sont incluses sans rémunération accessoire dans les prix du présent bordereau. En conséquence, tous les prix d'essais, d'études, de contrôles sont réputés inclus dans le prix du présent marché, s'ils ne font pas l'objet d'un prix particulier.

Il appartient au titulaire de préciser dans sa soumission les prestations qui lui apparaîtraient ne pas être rémunérées dans le cadre du présent bordereau.

2 OUVRAGES FAISANT L'OBJET DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Se référer à l'article 3.3 du CCAP.

3 MATERIEL DE CHANTIER

Tous les frais de matériel nécessaire à la mise en œuvre sont compris dans les prix. Le titulaire devra tenir compte dans ses prix des frais des matériels pendant leur période de non utilisation résultant du planning ainsi que des arrêts hebdomadaires et journaliers résultant de l'organisation des postes de travail.

Les frais d'installation et de repliement du matériel, ainsi que les prix d'immobilisation éventuelle sont compris dans la mise en œuvre sauf quand des libellés de prix sont prévus explicitement pour ces tâches.

4 SUJETIONS PARTICULIERES

Certains travaux pourront être réalisés de nuit.

Pour les travaux à l'intérieur des ouvrages métro, ces horaires sont imposés par l'exploitant pour des travaux et indiqués dans le CCFC.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190708-20190703-7-3D-
DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
BU1	TRAVAUX LIGNE DE CONTROLE	
BU1.1	Participation à une réunion L'UNITE : Deux mille quatre-vingt-dix-neuf euros virgule dix-huit centimes	2 099,18 €
BU 1.2	Plus-value pour réalisation des travaux en nuits courtes vingt-deux mille huit cent cinquante-six euros	22 856,00 €
BU 1.3	Nouvelle version logiciel douze mille deux cent neuf euros	12 209,00 €
BU 1.4	Modification logiciel PSI neuf mille trois cent vingt-cinq euros	9 325,00 €
BU 1.5	Plus-value liée à la réalisation de nuit du remplacement du coffre d'extrémité huit mille trente-neuf euros	8 039,00 €

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190708-20190703-7-3D-DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

STATION JEAN-JAURES LIGNE DE CONTRÔLE A-B

DETAIL ESTIMATIF - AVENANT N° 1

JUILLET 2019

MARCHE n°52M 2018 13435 M

Titulaire : CONDUENT



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21, boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190708-20190703-7-3D-
DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

N°		Désignation	Unité	Quantités indicatives - solution MOE	Quantité solution entreprise	Prix unitaire (€ H.T.)	Montant (€ H.T.)
Détail Estimatif							
BU1 TRAVAUX LIGNE DE CONTRÔLE							
BU1.1		Participation à une réunion	F	4		2 099,18	8 396,72
BU1.2		Plus-value pour réalisation des travaux en nuits courtes	F	0		22 856,00	-
BU1.3		Nouvelle version logiciel	F	1		12 209,00	12 209,00
BU1.4		Modification logiciel PSI	F	1		9 325,00	9 325,00
BU1.5		Plus-value liée à la réalisation de nuit du remplacement du coffre d'extrémité	F	1		8 039,00	8 039,00
Total pour Détail Estimatif							37 969,72

A

Le

Le candidat ou le titulaire

A

Le

Le représentant de l'acheteur

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190708-20190703-7-3D-
DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019